

INT 03-2024 - Réponse municipale à l'interpellation de la Conseillère Patrizia Clivaz Luchez
« Etat des projets suivants : Pré-Bournoud, Voie verte et Corminjoz »

Monsieur le Président
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation citée en titre, déposée au Conseil communal du 11 mars 2024.

Préambule

La Municipalité, à titre préliminaire, tient à préciser quelques points sur l'avancement des projets. En effet, la vie d'un projet peut être longue et compliquée et dépend de facteurs tant internes qu'externes et peut prendre soudainement des semaines ou mois de retard en raison de l'absence d'un renseignement ou d'un collaborateur ou collaboratrice à l'interne ou dans un bureau mandataire. Ainsi, il n'y a pas de volonté politique de bloquer certains projets, il n'y a pas de projets sous la pile, au contraire, les projets listés dans l'interpellation sont au cœur des préoccupations de la Municipalité. Toutefois, des études de faisabilité, des avant-projets ou des projets sont des étapes qui prennent du temps et pendant ce temps-là, le Conseil communal peut avoir le sentiment que rien ne se passe. Tel n'est cependant pas le cas. La réponse à l'interpellation est ensuite structurée selon les différents projets.

INT 03-2024 « Etat des projets suivants : Pré-Bournoud, Voie verte et Corminjoz:
Pré-Bournoud

A l'issue du concours publié en décembre 2020, les neuf projets déposés en avril 2021 ont été examinés par le jury qui s'est prononcé et a attribué le 1^{er} prix fin juin 2021 au projet « Huckelberry Finn » du bureau Varia de Lausanne. Suite à ce concours, un travail de définition du mandat a été mené avec la lauréat pour définir les collaborations et permettre la contractualisation. En décembre 2022, la Municipalité a validé l'organisation du projet en confirmant sa volonté de confier les phases d'avant-projet, de projet d'ouvrage et d'obtention des permis de construire au bureau Varia accompagnés des mandataires pertinents, puis de faire appel à un consortium pluridisciplinaire mandaté par voie d'appel d'offres pour les phases de réalisation.

Ce mode opératoire implique une charge de travail importante de la part du Maître d'Ouvrage, or les ressources du bureau technique sont actuellement déjà très chargées par les travaux de la route de Cossonay d'une part, et les évolutions du quartier de Malley d'autre part. Ce n'est donc qu'à l'automne 2024, une fois que le gros du chantier du BHNS réalisé, que la Municipalité pourra affecter un chef de projet à l'établissement du préavis d'étude nécessaire aux premières phases de cet important projet.

Les sommes déjà dépensées dans ce projet portent uniquement sur l'organisation du concours et l'attribution des prix. Le montant total est de CHF 145'000.- HT.

Les étapes futures consistent à l'établissement d'un préavis d'étude destiné à financer les avant-projet, projet d'ouvrage et établissement des permis de construire (phases SIA 31 à 41), puis d'attribuer les marchés aux mandataires. Ceci permettra de déposer un préavis d'investissement afin de financer les travaux eux-mêmes.

Il est difficile de répondre à la question sur les délais au vu de l'état d'avancement du projet. Il faut toutefois compter plusieurs mois pour la phase d'étude et environ le même temps pour la phase de réalisation. De plus, la phase d'obtention des autorisations pourrait également prendre du temps au vu des impacts routiers du projet qui dépendent d'autres autorités (cantonales) en plus des aspects purement paysagers.

Voie verte

Le projet de Voie verte se décompose en 4 segments, le premier entre l'extrémité nord (nord de la parcelle Sicpa) et la route des Flumeaux, le second étant le croisement de la route des Flumeaux, le troisième entre la route des Flumeaux et la placette du Galicien, et le quatrième étant la placette du Galicien elle-même. S'agissant de facto d'un seul et même espace public, la Municipalité imaginait initialement mettre à l'enquête les quatre segments de manière simultanée, elle a donc confié à au bureau Belandscape le développement des segments un à trois et au bureau GEA celui du segment quatre, les deux bureaux travaillant de concert.

L'état d'avancement de chaque segment est varié car le développement de ce projet est intimement lié aux développements des deux quartiers traversés par la voie verte et qui font tous deux l'objet d'un plan d'affectation particulier : le « PA Grand Pré » pour le segment nord et le « PA Galicien » pour le segment sud. Afin de pouvoir suivre au mieux les développements des quartiers, la Municipalité a décidé de scinder les projets en deux, tout en conservant une harmonie et une cohérence, mais pour pouvoir démarrer les travaux en fonction de l'avancement des plans d'affectation.

A ce stade, l'ensemble des segments est en toute fin de phase de projet d'ouvrage. La Municipalité est donc techniquement prête pour une mise à l'enquête. Par contre, la validation cantonale de ce projet impose une clarification de la situation foncière des surfaces, et cette situation foncière ne pourra être finalisée qu'une fois les plans d'affectation en force. En conclusion, l'élaboration technique du projet est finalisée, mais l'étape suivante ne peut être abordée tant que les PA sont en travail.

Le montant du préavis 13-2020, destiné tant aux acquisitions foncières qu'aux études, s'élevait à CHF 3'951'610.-, dont CHF 3'841'103.- ont actuellement été facturés

Le planning de la Voie verte étant lié à celui de la planification urbanistique, une planification est hasardeuse à ce stade. Toutefois, la Municipalité a également mis des moyens pour faire avancer ces projets.

Corminjoz

Pour le cas de Corminjoz Sud, là encore une planification urbanistique particulière est nécessaire. En effet, et comme le dit l'interpellation, cette dernière zone en main communale et de taille importante attise les espoirs et doit couvrir différents types de besoin. Afin que la qualité du quartier soit maintenue, une planification plus détaillée est nécessaire. Le plan d'affectation qui comprend un espace vert généreux, une école, des infrastructures parascolaires et les logements d'utilité publique, notamment, est au stade de l'étude préliminaire auprès des instances cantonales. Cette étape validée, la Municipalité déterminera avec précision ses intentions quant à la répartition exactes des surfaces et déposera un PA définitif pour validation au canton.

Parallèlement à la validation du PA, la Municipalité pourra développer le projet d'espace vert en collaboration avec l'Asigos qui devrait quant à elle développer la construction scolaire. Pour mémoire, c'est un collège de 18 classes 1 à 6P avec une salle de gymnastique double qui est prévu à cet endroit.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation précitée.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

A. Gilléron



La Secrétaire adjointe

S. Böhlen

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 13 mai 2024

Réponse présentée au Conseil communal en séance du 17 juin 2024